

Le Directeur de l'Institut universitaire de technologie,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9 et R719-80;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision UPVD n° 2023-043 du 16 octobre 2023 proclamant l'élection de M. David DUVAL en qualité de directeur de l'Institut Universitaire de Technologie à compter du 1 novembre 2023,

;

Vu l'arrêté de l'Institut Universitaire de Technologie du 30 juin 2023 portant nomination du chef de département « Techniques de commercialisation » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan – Antenne de Carcassonne;

Vu l'arrêté de l'Institut Universitaire de Technologie du 3 juillet 2023 portant nomination du chef de département « Carrières Juridiques » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan – Antenne de Narbonne,

Vu l'arrêté de l'Institut Universitaire de Technologie du 18 janvier 2024 portant nomination de la cheffe du département « Génie Biologique » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan,

Vu l'arrêté de l'Institut Universitaire de Technologie du 18 janvier 2024 portant nomination de la cheffe du département « Gestion des Entreprises et des Administrations » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan,

Vu l'arrêté de l'Institut Universitaire de Technologie du 22 juillet 2024 portant nomination de la cheffe du département « Science des Données » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan ;

Vu l'arrêté de l'Institut Universitaire de Technologie du 16 octobre 2024 portant nomination du Chef du département « Génie Chimique Génie des Procédés » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan,

Vu la décision de l'Institut Universitaire de Technologie du 28 octobre 2024 portant sur la délégation de signature aux chefs de départements pédagogiques de l'Institut Universitaire de Technologie,

Vu l'arrêté de l'Institut Universitaire de Technologie du 26 juin 2025 portant nomination de la cheffe du département « Génie Industriel et Maintenance » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan à compter du 1^{er} septembre 2025,

Vu l'arrêté de l'Institut Universitaire de Technologie du 26 juin 2025 portant nomination du chef du département « Management Logistique et Transport » de l'Institut Universitaire de Technologie de Perpignan à compter du 1^{er} septembre 2025;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Délégation de signature aux chefs de département pédagogiques

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la pédagogie, à l'engagement de la dépense et à la certification du service fait, dans la limite des responsabilités de leur département pédagogique et dans la limite des crédits ouverts au budget annuel, à l'exception de la nomination des jurys d'examen, de la signature des diplômes nationaux, des contrats de travail et des autres conventions à :

- Mme Carole BLANCHARD, professeure des universités, cheffe du département « Génie Biologique »
- Mme Delphine BAGNOULS, professeure certifiée, cheffe du département « Gestion des entreprises et des Administrations »
- M. Jean-Michel CAZEILLES, professeur agrégé, chef du département « Génie Chimique-Génie des Procédés »

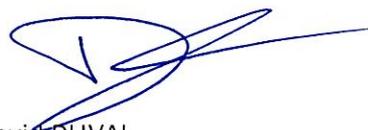
- Mme Laurie VIGNEAU, professeure agrégée, administratrice provisoire du département « Management de la Logistique et des Transports » jusqu'au 31 août 2025
- Mme Isabelle UFRATE, professeure certifiée, cheffe du département « Science des Données »
- M. François VERNAY, professeur des universités, chef du département « Génie Industriel et Maintenance » jusqu'au 31 août 2025
- Mme Mélanie ROGERS, professeure certifiée, cheffe du département « Carrières Juridiques »
- M. Laurent AYRAL, professeur certifié, chef du département « Techniques de Commercialisation »
- Mme Cécile DOLLE, professeure certifiée, cheffe du département « Génie Industriel et Maintenance » à compter du 1^{er} septembre 2025
- M. Guillaume CARROUET, maître de conférences, chef du département « Management Logistique et Transport » à compter du 1^{er} septembre 2025

Article 2 - La décision du directeur de l'Institut Universitaire de Technologie du 28 octobre 2024 susvisée est abrogée.

Article 3 : Les délégataires sus-désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Université de Perpignan.

Perpignan, le 15 juillet 2025

Le Directeur de l'IUT



David DUVAL